



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit notarial

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Panthéons-Assas

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit notarial

Domaine : Droit

Demande n° S3MA140006149

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Paris 2

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Droit notarial* vise à former des juristes spécialisés en droit notarial susceptibles d'exercer - à titre principal - dans les études notariales, mais également dans d'autres secteurs d'activité (dans les cabinets d'avocat notamment). La mention est structurée entre un master 1^{ère} année (M1) et un master 2^{nde} année (M2), spécialité notariale (spécialité unique). L'objectif est de délivrer une culture juridique approfondie dans le domaine du droit privé et de renforcer l'esprit d'analyse et la capacité de relier entre elles les différentes disciplines se rapportant à l'activité notariale en spécialisant progressivement les étudiants.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droit notarial* poursuit des objectifs classiques pour une telle formation puisqu'il s'agit très clairement de préparer à la carrière notariale. Elle est parfaitement structurée et s'inscrit dans le cadre d'un projet professionnel parfaitement identifié, les étudiants se destinant a priori à devenir notaire. L'organisation des enseignements est très satisfaisante et comporte, notamment, la mise en place d'un système d'options préconisé par la précédente évaluation en première année de master ; le volume horaire est conforme aux exigences des matières enseignées (598h30 en M1 et 375h en M2 hors enseignements facultatifs). Si cela n'est pas propre à la mention étudiée, il semble néanmoins opportun de souligner le renforcement de l'enseignement de l'anglais ainsi que l'introduction d'innovations visant à l'acquisition de compétences préprofessionnelles (maison du droit, concours de



plaidoirie, ateliers de professionnalisation, unité d'expérience professionnelle consistant en la possibilité d'effectuer un stage de quatre mois) en première année de master. Par ailleurs l'ouverture à l'international est assurée par un certain nombre de cours tant en première qu'en seconde année portant sur le droit international privé et le droit musulman.

En outre, la mention *Droit notarial* s'insère parfaitement au sein de l'offre de formation de l'établissement. Adossée à un laboratoire de renom, le laboratoire de droit civil (EA 3384), la mention est plus spécifiquement liée au Centre de formation professionnelle des notaires de Paris avec lequel une convention est conclue. Sans doute une telle mention est-elle classique dans les universités délivrant une formation juridique ; néanmoins la très haute qualité du corps enseignant - composé d'universitaires de grand renom auquel viennent s'ajouter, en master 2, des professionnels hautement qualifiés dans les matières enseignées - fait de cette mention une formation très attractive comme en atteste la forte sélection en master 2 (environ 10 % des candidatures sont retenues pour un effectif stable). Le taux de réussite est, par ailleurs, conforme aux attentes d'une telle formation (entre 94 et 100 %).

Pour conclure, si le dossier est clair et cohérent, certains éléments auraient pu être précisés et la fiche d'autoévaluation, qui se contente de reprendre les éléments du dossier, aurait pu être davantage détaillée.

- Points forts
 - La mention *Droit notarial* est une mention d'excellence reposant sur la très grande qualité de son équipe pédagogique.
 - Elle propose un parcours professionnalisant parfaitement structuré et conforme aux attentes du notariat.
- Points faibles.
 - Il n'apparaît pas que la mention en son ensemble soit réellement pilotée : pas de responsable de mention, une procédure d'autoévaluation sur une base facultative, pas de conseil de perfectionnement.
 - Trop peu de précisions sont fournies s'agissant des relations nouées avec le milieu du notariat.
 - L'autoévaluation n'est pas assez précise et détaillée.

Recommandations pour l'établissement

- Il apparaît nécessaire de prévoir des modalités de pilotage de la mention prise en son ensemble.
- Il conviendrait en outre de préciser et/ou de développer les liens noués avec les partenaires de la mention et, plus particulièrement, avec les diverses instances du notariat qui, identifiées dans le dossier, ne sont toutefois pas détaillées.
- Enfin, l'autoévaluation gagnerait à être développée et systématisée.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Evaluation par spécialité

Droit notarial

- Périmètre de la spécialité :
- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université Paris 2 - Panthéon Assas
- Délocalisation(s): /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /
- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité permet d'approfondir les matières notariales tant en théorie qu'en pratique. Elle a pour vocation de renforcer les connaissances juridiques indispensables à l'exercice de l'activité notariale afin de préparer au mieux les étudiants à l'obtention du diplôme supérieur du notariat et, pour certains d'entre eux, de leur permettre de s'orienter vers le barreau ou vers des activités de gestion de patrimoine.

- Appréciation :

Cette spécialité est structurée de manière adaptée aux attentes du notariat (la plupart des étudiants poursuivent des études autres que le doctorat, sans doute en vue de l'obtention du Diplôme Supérieur du Notariat). Elle repose sur un corps enseignant de très grande qualité composé d'universitaires de renom et de professionnels hautement qualifiés, ce qui explique sa très forte attractivité (sur plus de 320 candidatures en premier choix, seules environ 40 sont retenues en formation initiale). La professionnalisation des étudiants est, plus particulièrement, réalisée par des interventions à vocation pratique et par le stage. L'ouverture vers l'international est assurée par deux cours ; elle pourrait cependant être quelque peu renforcée. Il convient, par ailleurs, de souligner l'ouverture de la spécialité en formation continue aux membres des offices notariaux, avec un programme et un contrôle des connaissances adaptés.

- Points forts :
 - La spécialité Droit notarial est une formation d'excellence reposant sur la très grande qualité de son équipe pédagogique, composée à la fois d'enseignants-chercheurs de renom et de professionnels hautement qualifiés.
 - La formation est extrêmement attractive.
 - La formation est très clairement tournée vers la professionnalisation en formation initiale.
 - Elle propose, en outre, un parcours en formation continue très bien organisé.
- Point faible :
 - Aucune précision n'est apportée quant à la possibilité d'effectuer un stage à l'étranger.

Recommandations pour l'établissement

Il pourrait être opportun de préciser et/ou de développer la possibilité de stages à l'étranger (sous réserve des difficultés inhérentes à la mise en œuvre d'une telle politique).

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement



— Université —
PANTHÉON - ASSAS

Paris, le 19 avril 2013

Le Président

Nos réf. : CG/SC n°2013-205

☎ : 01 44 41 55 04

✉ : claude.goutant@u-paris2.fr

Objet : Evaluation des licences et masters de l'Université Paris 2.

Monsieur le Directeur,

L'Université Panthéon-Assas Paris 2 a terminé la remontée de ses réponses aux rapports d'évaluation de ses formations par l'AERES.

Je vous signale que l'Université Paris 2 ne formule pas d'observations pour les mentions suivantes :

- licence mention Science politique (n°S3LI140006450),
- master mention Droit des affaires internationales (n°S3MA140006162),
- master mention Droit notarial (n°S3MA140006149).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Guillaume Leyte

M. le Directeur Jean-Marc GEIB
Section des Formations et des Diplômes
AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS